

Dominique Masset, initiateur de la campagne "Glyphosate dans mes urines" a porté plainte et déposé un recours contre la ré-approbation du glyphosate. Des ONG européennes dont Générations Futures ont également engagé une action en justice contre cette ré-approbation par l'Union Européenne. Le dépôt officiel du recours juridique a eu lieu le 24 janvier. Il demande le réexamen interne de la décision de la Commission européenne de ré-autoriser la substance pour 10 ans. La suite pourra se jouer auprès du tribunal de justice de l'UE. Il y a des défaillances majeures dans le processus de ré-approbation du glyphosate par la Commission européenne :

- Caractère cancérigène du glyphosate non pris en compte : les nouvelles découvertes scientifiques, qui confirment que le glyphosate est cancérigène, n'ont pas été prises en compte.
- Caractère génotoxique du glyphosate mal évalué
- Une sélection de la science réglementaire (études fournies par les industriels) au détriment de la science académique (études indépendantes) : les études indépendantes sur le glyphosate ont été systématiquement écartées du processus d'évaluation de la substance.
- Caractère neurotoxique mal évalué : le caractère neuro-toxique du glyphosate - soit son potentiel à impacter le cerveau et le système nerveux - n'a pas été correctement évalué.

La Commission européenne a 22 semaines pour répondre !